



## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Service Commerce Tourisme  
Tél. : 02/98/50/38/93/  
Courriel : commerce-tourisme@concarneau.fr

Cette demande d'autorisation ne vaut pas accord, une autorisation vous sera le cas échéant délivrée ultérieurement après instruction

Formulaire à déposer impérativement **15 jours** à l'avance si nécessité d'une mise en place de déviation, et **10 jours** minimum pour réservation d'un stationnement uniquement -

**A défaut de demande dans les délais, les droits d'occupation du domaine public seront quand même dus.**

### DEMANDEUR

Professionnel  Particulier  Entreprise :

Personne à contacter :

Adresse du demandeur :

CP :  Ville :

N° SIRET ou Numéro RNA (association) :

Téléphone :  Portable :

Mail :  @

Adresse du chantier

N° de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme dans le cas de travaux (joindre copie) :

### NATURE DE L'OCCUPATION

Déménagement  Travaux

1- Préciser la nature de l'occupation :  Camion  Échafaudage  Nacelle  Monte-meubles  
 Fourgon  Benne  Grue  Grilles

2- Dimensions de l'emprise : Longueur  m Largeur  m Surface  m<sup>2</sup>

3- Lieu de l'occupation :  Trottoir  Place de stationnement matérialisée  Voirie

4- Nécessite :  Déviation  Modification circulation  Nombre de place nécessaire :

### DATE ET DUREE DE L'OCCUPATION

Du  à (heure)  Au  à (heure)

Tarif en vigueur pour les travaux

Montant jusqu'à 30 jours : 0,43€/ m<sup>2</sup>/ jour

Montant à partir du 31ème jours : 0,20€/ m<sup>2</sup>/ jour

Forfait d'installation : 10,30€

Les occupations sont facturées en jours calendaires, non en jours ouvrables. Merci de prévenir le service pour toute modification.

**Toute contestation sera irrecevable après facturation.**

TOTAL JOURS

Le pétitionnaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date de l'autorisation.

**Panneau de signalisation non restitué facturé 62,00€**

**Chantier non déclaré forfait de pénalité de 360,00€**

Le

**Cachet et signature  
du demandeur**

Vos données sont nécessaires au service Commerce Tourisme de la collectivité pour assurer la gestion des occupations du domaine public. Elles sont transmises au Trésor public en cas de facturation et conservées 5 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée en mairie